

Issy les Moulineaux, le 13 mars 2020

Martine VESSIERE
14 allée Jean Nicot
92130 ISSY LES MOUINEAUX
martine.vessiere@wanadoo.fr
06 20 27 40 86

Monsieur François LOGEROT
Président de la Commission nationale
des comptes de campagne
et des financements politiques
36 rue du Louvre
75042 PARIS CEDEX 01

Objet : Signalement de débordements du Maire d'Issy les Moulineaux dans le cadre de la campagne pour les élections municipales en tant que tête de la liste « ISSY, ENSEMBLE ! »
P.J. : 8

Monsieur le Président,

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires visant à la moralisation de la vie politique et notamment à la transparence du financement des campagnes électorales, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour constatation par votre Commission, les trois faits suivants relatifs à des pratiques de Monsieur André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux, et tête de liste de la liste « ISSY, ENSEMBLE ».

Tout d'abord, je m'interroge sur la nature de trois courriers (Cf. pièces jointes 1, 2 et 3), signés par Monsieur Santini, en tant que maire, portant certes sur des dossiers en cours au sein de la municipalité mais dont la rédaction, les termes employés et la nature offensive des arguments développés, voire les attaques de ses adversaires, présentent plutôt le caractère de tracts signés par le candidat aux élections municipales. En particulier, vous trouverez en pièce jointe 2 bis copie du tract du candidat quasiment identique à la lettre du maire qui est en pièce jointe 2. Une telle situation pose indubitablement la question du financement de courriers élaborés par les agents de la ville et distribués aux Isséens sur crédits publics.

Ensuite, j'ai constaté, comme de nombreux Isséens, lors d'un « café convivial » organisé le 26 février 2020 par le candidat André Santini (cf. pièce jointe 4) dans un quartier de la ville l'intervention de Monsieur Raymond Loiseleur, directeur général de la SPL Seine-Ouest Aménagement et de la SEM Arc De Seine, pour répondre aux inquiétudes des habitants présents sur l'avenir de leur quartier. La présence de ce haut fonctionnaire dans une réunion de campagne électorale pose évidemment, outre la question du devoir de réserve de l'intéressé, celle plus prosaïque du coût du temps passé et, par voie de conséquence, de la nécessaire intégration *pro temporis* de sa rémunération dans les comptes de campagne du candidat André Santini.

Enfin, les journaux de la Ville (Point d'appui – journal gratuit distribué dans toutes les boîtes-aux-lettres de la ville par la SEM Issy Media qui bénéficie d'importantes subventions de la Ville) des trois premiers mois de 2020 (cf. pièces jointes 5, 6 et 7), pour ne pas remonter jusqu'à celui de septembre 2019 vont largement au-delà de la simple information des citoyens en présentant de manière explicite le bilan de la mandature. En particulier, j'ai noté dans le numéro de mars (cf. pièce jointe 8), dans un encart d'information sur les élections municipales, qui impose évidemment la plus stricte neutralité, la présence – fortuite ? – d'une photographie du maire, en page 17, prise à l'occasion d'une manifestation passée et sans aucun lien avec les élections municipales, au côté de très nombreux colistiers, certes conseillers sortants. Cette troisième utilisation de moyens municipaux à l'occasion de la campagne électorale me semble constituer, là encore, une rupture d'égalité entre les candidats aux élections. Le coût pour la Ville de ces trois numéros et pour le moins, le coût de cette page du numéro de mars, se rattachant directement à la promotion du candidat, devrait être imputé au compte de campagne.

En tant que tête d'une liste concurrente (Vivre Issy Pleinement), je me dois de vous signaler ces faits.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.



Copie : Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts de Seine